

Trame de courrier de proposition de modification du contrat de travail en cas de rattachement à un groupe inférieur avec une rémunération maintenue + Modèle d'avenant

Ce courrier a pour objet de **proposer une modification du contrat à un salarié** en raison de la nouvelle grille de classification et du rattachement à un groupe inférieur à la suite de l'avenant 182. Dans le cadre de cet avenant, un rattachement à un groupe inférieur découlant de la nouvelle grille de classification ne peut avoir comme conséquence de diminuer la rémunération.

Il s'agit ici d'un courrier présentant l'**impact direct et individuel** de l'avenant 182 pour le salarié : le rattachement à un groupe inférieur avec un coefficient de base inférieur, sans pour autant que la rémunération totale brute ne baisse.

Exemple : Le salarié est actuellement classé au groupe E coefficient 350. A la suite de l'avenant 182, après étude de ses missions, son poste relève du prochain groupe E mais coefficient 325. Le courrier et l'avenant lui proposeront donc une classification au groupe E coefficient 325 avec le versement d'un complément « maintien de salaire » de 25 points pour ne pas subir de perte de salaire.

À ce courrier de proposition, nous vous conseillons de joindre le projet d'avenant que vous trouverez ci-dessous. Tant que l'avenant n'est pas signé, l'employeur ne peut pas procéder à la modification sur le bulletin de paie notamment.

Le courrier de proposition doit être envoyé au moins deux semaines pleines avant le 1^{er} janvier 2022 au salarié et après avoir effectué la communication à tous les salariés (voir modèle [ici](#)). Nous vous conseillons d'anticiper pour que le salarié ait le temps de signer l'avenant avant le 1^{er} janvier 2022 pour que les modifications puissent être effectives sur le bulletin de paie de janvier 2022.

Attention ! Dans le courrier de proposition et l'avenant, vous devez lister tous les éléments contractuels impactés par cette modification. En cas de doute sur la rédaction de ce courrier, n'hésitez pas à contacter le service juridique d'Hexopée.

Association

Adresse

Madame/Monsieur ...

Adresse

À (lieu), le (date)

Objet : Proposition de modification de votre contrat de travail – ... (LRAR/courrier remis contre décharge)

Madame/Monsieur

Conformément à notre communication du ... (date), l'avenant 182 du 1^{er} octobre 2020 à la Convention collective nationale ÉCLAT implique la mise en œuvre d'une nouvelle grille de classification.

Après étude, nous avons pu déterminer que votre poste et les missions que vous exercez dans notre structure correspondent au groupe ... (dénomination du groupe) de la nouvelle grille conventionnelle de classification. Le coefficient de base attaché à ce groupe est de ... (coefficient de base).

Ce rattachement à ce groupe ... (dénomination du groupe) n'implique pas de baisse de votre rémunération.

Désormais, en cas d'acceptation de notre proposition, à compter du 1^{er} janvier 2022, votre salaire de base sera donc fixé à ... € calculé de la manière suivante :
 $[(247 \text{ points} * 6.45\text{€}) + ((\text{nouveau coefficient} - 247) * 6.37\text{€})]^1$.

Comme indiqué plus haut, vous ne subirez pas de perte de salaire du fait de cette nouvelle classification. En effet, en plus de votre rémunération de base, votre rémunération comprendra un complément de salaire appelé « maintien de rémunération » sur une ligne distincte du bulletin de salaire.

Ce complément de salaire permettra de maintenir votre rémunération antérieure brute et vous sera versé mensuellement.

Pour votre information, au 1^{er} janvier 2022, ce complément de salaire représentera la somme de ... € correspondant au différentiel entre l'ancien coefficient et le nouveau, valorisé par la valeur de point V2 soit la formule suivante : ... $(\text{Différentiel entre les deux groupes} * v2)^2$

En raison des modifications opérées sur votre contrat de travail (... *(éventuel changement de dénomination de groupe, de coefficient et de structure de rémunération, autre modification le cas échéant)*), nous soumettons à votre signature un avenant ci-joint.

Un délai de réflexion de 2 semaines calendaires vous sera laissé à compter de ... *(la première présentation du courrier si LRAR/ la signature de la décharge si courrier remis)*, délai au terme duquel vous nous ferez part de votre décision.

L'absence de réponse de votre part dans ce délai vaudra refus.

Nous vous remercions donc de nous faire connaître votre décision en nous renvoyant le coupon-réponse ci-dessous daté et signé, accompagné, en cas d'acceptation, de l'avenant à votre contrat de travail daté et signé.

En cas d'acceptation de cette modification de votre contrat de travail, ces nouvelles stipulations entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame ..., l'expression de nos salutations distinguées.

Signature du représentant
de l'association

COUPON RÉPONSE

Je, soussigné M./Mme....., déclare avoir pris connaissance de la proposition de modification de mon contrat de travail et des conséquences liées à mon acceptation ou à mon refus de celle-ci, telles qu'elles m'ont été indiquées dans le courrier du

- J'accepte la proposition de modification de contrat de travail.
- Je refuse la proposition de modification de contrat de travail.

À... le ...

Signature du salarié

¹ Pour les salariés à temps partiel, il faudra ensuite opérer un prorata en fonction du temps de travail.

² Pour les salariés à temps partiel, il faudra ensuite opérer un prorata en fonction du temps de travail contractuel.

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL N°
Modification du groupe de classification et du coefficient

ENTRE

D'une part : l'association ...
Adresse
Représentée par ...

ET

D'autre part : Madame/ Monsieur
Adresse

N° de Sécurité Sociale :
Date de naissance /lieu de naissance
Nationalité : ...

À ... (*Lieu*), le ... (*date*)

Il est convenu ce qui suit :

À compter du **1^{er} janvier 2022**, les articles (*numéros des articles*) de votre contrat de travail seront remplacés par les suivants :

ARTICLE X – FONCTION

Madame/Monsieur exercera la fonction de

Madame/Monsieur sera classé.e au groupe ...³ (*dénomination du groupe*) - de la Convention Collective Nationale ÉCLAT.

Son coefficient de base sera fixé à ... (*nouveau coefficient*)

ARTICLE X - RÉMUNÉRATION

En rémunération de ses services, Madame/ Monsieur ... percevra :

1- Une rémunération mensuelle brute de base correspondant à son coefficient, soit la somme de ...€ au 1^{er} janvier 2022, calculée comme suit :

$$[(247 \text{ points} * 6.45\text{€}) + ((\text{nouveau coefficient} - 247) * 6.37\text{€})] \quad 4$$

2- Un complément de salaire à hauteur de ...€, calculé de la manière suivante :

$$(\text{Différentiel entre les deux groupes} * \sqrt{2})^5$$

³ Préciser le cas échéant si le salarié deviendra cadre.

⁴ Ne pas oublier de faire au prorata du temps de travail pour un salarié à temps partiel

⁵ Ne pas oublier de faire au prorata du temps de travail pour un salarié à temps partiel

3- Une prime d'ancienneté conforme aux stipulations conventionnelles en vigueur.

Le cas échéant :

4- Une prime de reconstitution de carrière de ... points, soit la somme de€ au 1^{er} janvier 2022 (*nombre de points x v2*)⁶

5- Une prime de coupure conforme aux stipulations conventionnelles en vigueur.

6- Une indemnité temps partiel conforme aux stipulations conventionnelles en vigueur.

Les autres articles de votre contrat de travail à durée indéterminée demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux dont un est remis à chaque partie

Signature du représentant de l'association

Signature du salarié
(Suivi de la mention lu et approuvé)

⁶ Ne pas oublier de faire au prorata du temps de travail pour un salarié à temps partiel